

ARRÊTÉ DU MAIRE
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
POUR CAUSE DE TRAVAUX

Référence : 251006.1 POL-CIRC

Nous, Thierry ZANATTA, Maire de la commune de BRAX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code de la voirie routière ;

CONSIDÉRANT la demande de travaux d'espaces verts – élagage d'une haie appartenant à M. THILLIETTE – demeurant 2 chemin du Quillet à Brax (31490) par l'entreprise JAEN ESPACE VERT sise 18 rue de Lomagne 31490 LEGUEVIN

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique ;

VU l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1 : **Le 9 octobre 2025, de 08h00 à 16h00**, l'entreprise **JAEN ESPACE VERT** est autorisée à procéder à taille de la haie depuis le commencement du chemin du Quillet jusqu'au ruisseau de Maudinat sur la route de Léguevin à BRAX (31490).

Article 2 : La durée prévue des travaux est de 1 jour.

Article 3 : Pendant cette période, ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- circulation : Mise en place d'un alternat par feu ou panneau manuel. Occupation d'une voie et de ses dépendances.
- cheminement piétonnier : Mise en place d'une voie de passage sécurisée.
- stationnement : Stationnement interdit et gênant sauf entreprise chargée des travaux.

Article 4 : La mise en place et la maintenance de la signalisation ainsi que le nettoyage et la remise en état des voiries seront à la charge du pétitionnaire.

Article 5 : M. le Commandant de Gendarmerie, M. le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Brax, le 06 octobre 2025

Le Maire,
Thierry ZANATTA